



Mutualisation et mise à disposition du personnel : un cadre à définir

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique de la mutualisation de personnel
- Identifier les axes de mutualisation.

Pourquoi choisir cette formation :

- *Les associations peuvent envisager de mutualiser divers moyens, dont leur personnel. Cette perspective est par ailleurs fortement encouragée par les financeurs. Par contre, ce mode de coopération est fortement encadré juridiquement. Nous vous proposons une session de formation vous permettant d'envisager des actions de mutualisation dans un cadre juridique sécurisé.*

Programme

- **Un cadre à définir :**
 - Identifier le cadre légal et réglementaire à la mutualisation ou mise à disposition de personnel
 - Identifier les situations prohibées
 - Connaître les risques
- **Préparer et conduire un diagnostic partagé préalable à la mutualisation**
 - Les outils à mobiliser : grille d'analyse, les indicateurs, les tableaux de bord
 - Les thématiques à explorer
 - Présentation et utilisation du diagnostic
- **Les conséquences juridiques et RH de la mutualisation ou mise à disposition de personnel**
 - Sur la responsabilité de l'employeur
 - Sur la responsabilité de la structure d'accueil
 - Le statut individuel et collectif du salarié
 - Les outils à mobiliser.
 - Le plan de formation au cœur de la stratégie Ressources Humaines de l'association.

Durée :
1 jour – 7 heures

Public :
Directeurs, responsables des ressources humaines, administrateurs

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Etude de cas
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.